

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023 A 20 H

Date de la convocation : 15/05/2023
Nombre de Conseillers : 8
en exercice : 8
en présence : 7
en absence excusée avec pouvoir : 1
en absence excusée : 0
votants : 8

Le mercredi 24 mai 2023 à 20 h, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, HANNOYER Marc, PAILLARD Gérald, POINSOT Monique, SAUTY Eric.

Etait excusé : POINSOT Armand.

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Création d'un poste d'adjoint administratif
 - Création d'un poste d'agent technique
 - Subvention association JM3
 - Référent déontologue
 - Indemnité d'un conseiller
 - Informations et questions diverses
-

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil municipal du 3 avril 2023.

I – Création d'un poste d'adjoint administratif :

A la suite de la demande de départ de la secrétaire de mairie actuelle, prévu en septembre, une candidate a été retenue. Elle est actuellement en « tuilage » pour lui permettre d'être autonome à sa prise de poste. Elle exercera, comme c'est le cas actuellement, dans les deux autres communes (St Pierre en Vaux et St Prix).

- Après échange, le Conseil municipal donne son accord pour l'embauche de cette personne sur un premier CDD de 6 mois à compter du 22 mai 2023.

II – Création d'un poste d'agent technique :

Un nouvel agent technique, cantonnier, a été recruté. Il est employé depuis le 22 mai 2023, pour un an renouvelable, en contrat Parcours Emploi Compétences par Pôle Emploi qui prend en charge 45 % de son salaire. Il assurera 20 h de travail par semaine, avec des horaires fixes. Mme le Maire et Daniel Fleurisson seront ses tuteurs.

- Le Conseil municipal approuve cette embauche.

III – Subvention association JM3 :

A la suite de la demande de subvention de l'association JM3, la mairie avait adressé un courrier à son Président pour obtenir des informations sur le bilan financier 2022 et le budget prévisionnel 2023.

En réponse, le courrier reçu ne mentionne que le solde à fin mars 2023, ce qui ne répond que partiellement à la demande.

Seules deux manifestations sont prévues : le 10/09/23 : une marche et un repas : omelette géante et fin décembre 2023 : un repas des Anciens et l'arbre de Noël des enfants.

- Au vu des éléments donnés, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 150€.

IV – Référent déontologue :

La Cour des Comptes souhaite encadrer les dépenses des communes, trop importantes selon elle, en créant la Charte de l' élu local. Chaque mairie doit désormais dépendre d'un référent déontologue qui va veiller à ce que l' élu se comporte avec intégrité, probité, se préserve des conflits d'intérêts, ...

Le Centre de gestion peut nous offrir cette prestation, dont le montant est déjà compris dans la cotisation que nous lui versons.

- Le Conseil municipal décide de confier cette mission au CDG21 et adopte la charte de l' élu local que Mme le Maire transmettra à chacun.

V – Indemnité d'un conseiller :

Une proposition d'indemnisation avait été émise en reconnaissance du travail accompli par Daniel Fleurisson dans la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie, entre autres, et en dédommagement de différents frais. Daniel a refusé toute rémunération, déclarant n'être motivé que par l'intérêt général et la satisfaction de son travail.

Les membres du conseil le remercient.

VI – Informations et questions diverses :

Sur les conseils de Mme Quiquemelle (Chef de projet des Petites villes de demain), la commune va adhérer à la Fondation du Patrimoine pour bénéficier de subventions supplémentaires à la restauration de la chapelle. Coût : 100 €.

La préfecture nous demande de motiver notre délibération concernant notre demande de carte communale. Mme le Maire va lui adresser un argumentaire.

Concernant la maison en péril au n°6 de la rue de la place, nous allons pouvoir la déclarer « sans maître » avec les documents reçus du notaire. En mairie, une commission va avoir lieu pour en évaluer le montant et le Conseil municipal devra ensuite délibérer pour savoir si on la garde ou non.

Une messe aura lieu jeudi 29 juin à 19 h 30 à l'église. Une action citoyenne de nettoyage de l'église est prévue le samedi 17 juin matin.

Les chemins ruraux sont à répertorier et à nommer. Marc, Daniel et Eric s'en chargent.

Les travaux des trottoirs de la D36 débuteront courant septembre.

Un mot d'information sera adressé aux habitants pour les convier à la manifestation du 14 juillet et les faire participer à la constitution d'une capsule temporelle (recueil de témoignages, photos, dessins, ...), dont l'ouverture pourrait être programmée au 14 juillet 2100, ainsi qu'à l'inauguration d'un arbre et un apéro autour de la chapelle.

Clôture de séance à 22 h.